



délibération n° B2023-04
du bureau syndical
Séance du 30 janvier 2023
Groupement d'achat pour les transformateurs

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 11

Le trente janvier deux mille vingt-trois, à onze heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt janvier deux mille vingt-trois s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP-SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN :

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER :

- Thomas FEREC (Briec)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rospenden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

↳ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

- **Excusés :** Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC, Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON : Marie-Claire HENAFF et secteur de QUIMPER : Hervé HERRY

Est élu secrétaire de séance : François HAMON

Groupement d'achat pour les transformateurs

Délibération du Bureau N°B2023-04

Vu l'article L. 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du bureau syndical n°2020-14 du 11 décembre 2020

Le Président rappelle que, depuis 2010, le SDEF adhère au groupement de commande pour la fourniture de transformateurs et de postes de transformation ruraux compacts simplifiés, la remise en état technique et la destruction de transformateurs avec les autres syndicats d'énergie du grand ouest de la France.

Ainsi, par délibération n°19-2010 du 09 juillet 2010, le Comité syndical a autorisé la signature de la première convention constitutive de ce groupement de commande.

Pour mémoire, ce groupement de commande est constitué des syndicats suivants :

- ✓ le Syndicat intercommunal d'énergie du Maine-et-Loire (SiéML),
- ✓ le Syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF),
- ✓ le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL),
- ✓ le Syndicat intercommunal de distribution d'électricité du Loir-et-Cher (SIDELC),
- ✓ le Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SyDELA),
- ✓ le Territoire d'énergie Mayenne (TE53),
- ✓ le Syndicat départemental d'énergie du Morbihan (SDEM),
- ✓ le Conseil Départemental de la Sarthe (CD72),
- ✓ le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV)
- ✓ et le Syndicat intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN).

Ce groupement de commande est actuellement coordonné par le SIEIL (conformément à l'avenant n°2 de ladite convention). Le marché concernant la période 2021-2023 arrivera à son terme le 31 décembre 2023.

Pour la nouvelle période, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 (soit 24 mois), le Territoire d'énergie Mayenne (TE53) s'est proposé pour être le nouveau coordonnateur du groupement pour le marché 2024-2025.

Le marché sera un accord cadre à bons de commande avec éventuellement un minimum (en cours de réflexion entre les membres du groupement) et un maximum, ce dernier sera calculé par le coordonnateur du groupement au vu de l'estimatif des quantités de l'ensemble des membres, passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert (articles R. 2161-2 à R. 2161-5, articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique).

Il est précisé que la commission d'appel d'offre de ce groupement de commande sera celle du TE53.

Ce marché se décomposera en cinq lots de la manière suivant :

- ↪ Lot n°1 : transformateurs type haut de poteau H61 (50 kVa) et cabine H59 (100,160, 250 kVa) pertes réduites TPC*
- ↪ Lot n°2 : transformateurs type cabine H59 pertes réduites non TPC* (160, 250 kVa)
- ↪ Lot n°3 : transformateurs type cabine H59 pertes réduites non TPC* (400, 630 kVa)
- ↪ Lot n°4 : poste de transformations type poste rural compact simplifié (PRCS) TPC* pertes réduites (50, 100, 160 kVa)
- ↪ Lot n°5 : remise en état technique de transformateurs et destruction de transformateurs déposés

*TPC : transformateur avec protection coupure intégré

Le Président propose au Bureau syndical de continuer à prendre part à ce groupement de commandes.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- ⇒ de continuer à prendre part au groupement de commandes pour la passation du marché « Fourniture de transformateurs et de postes de transformation ruraux compacts simplifiés, remise en état technique et destruction » concernant le futur marché 2024-2025,
- ⇒ d'accepter que le TE53 soit désigné coordonnateur pour la passation du prochain marché de ce groupement de commande 2024-2025,
- ⇒ d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 attestant de la désignation du nouveau coordonnateur et de la volonté du Syndicat de renouveler son adhésion au groupement de commande pour la période 2024-2025,
- ⇒ d'autoriser le Président à rembourser la quote-part des frais au TE53 pour la coordination de ce marché,
- ⇒ d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce marché public.

Le 03 AVRIL 2023

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR

Le secrétaire de séance
François HAMON

